

Redonnons des couleurs à notre République

*L'Etat s'engage en faveur de la prospérité
de la cohésion et de la paix sociales, de la sécurité
et de la préservation des ressources naturelles*



le 14 octobre

OUI

www.constitution2012oui.ch

Renouveau



> Au rendez-vous du XXI^e siècle

Une constitution **pose les fondements de l'Etat et les bases de son fonctionnement**. Elle précise les droits et les devoirs de chaque personne et défend les libertés individuelles.

En 2008, le peuple genevois a décidé une révision totale de la constitution du canton, qui date de 1847. Il a confié cette mission à une Assemblée constituante qui s'est acquittée de sa tâche dans le délai imparti. Le projet de constitution soumis au vote populaire le 14 octobre 2012 est le fruit de son travail.

Une nouvelle constitution représente l'**occasion unique** pour une communauté d'imaginer des réponses constructives, dans une perspective d'ensemble, aux défis qui se posent à elle. Le texte répond à cette exigence. Il dynamise les relations de l'Etat avec la société et les personnes qui la composent. Il contribue à **renouveler le contrat social**.

Riche de potentialités et tourné vers l'avenir, il alimentera aussi le travail du législateur. Le Parlement disposera d'outils novateurs permettant de rendre Genève et sa République plus aptes à affronter les défis du 21^{ème} siècle.

La constitution soumise au vote n'est pas un texte figé. Elle pourra être amendée ou enrichie par le biais de futures initiatives populaires ou parlementaires.

Le vote du 14 octobre est inhabituel. Il porte sur l'ensemble des aspects de la vie de notre République. Le projet, rédigé de manière équilibrée, tient compte des diverses sensibilités des formations qui ont décidé de le soutenir. Pris isolément, tel ou tel article peut sembler insuffisant à certains, excessif à d'autres, mais c'est bien à l'ensemble du texte que les partisans de la nouvelle constitution vous **demandent de voter Oui**.

OUI



Evolution

> Un Etat au service de la collectivité

L'Etat agit au service de la collectivité. Le projet de constitution lui enjoint de « **s'engager en faveur de la prospérité commune, de la cohésion et de la paix sociales, de la sécurité et de la préservation des ressources naturelles** » et d'agir en toute transparence. La responsabilité individuelle et l'initiative privée sont clairement réaffirmées aux côtés de l'action de l'Etat. Le rôle et le statut des établissements de service public (hôpital, banque cantonale, hospice général, services industriels et transports publics) figurent en bonne place.

> Libertés individuelles et droits fondamentaux étendus

S'inspirant largement de la constitution fédérale, le projet de constitution cite explicitement les droits fondamentaux et les libertés individuelles et collectives dont l'Etat et ses institutions sont garants.

Ce **catalogue moderne de droits fondamentaux** comporte des innovations, dont le droit à un environnement sain, à la formation, à un niveau de vie suffisant et aux soins, un droit étendu à l'information, ainsi que les droits des personnes handicapées.

Les droits fondamentaux, dont l'Etat dispense l'éducation, doivent être **respectés, protégés et réalisés** dans l'ensemble de l'ordre juridique. Une évaluation indépendante permettra de vérifier leur mise en œuvre.

OUI



Citoyenneté

> Démocratie directe et participation

La nouvelle constitution **ajuste les instruments de la démocratie directe**. Le nombre de signatures pour les initiatives et référendums cantonaux est désormais fixé en pourcentage de l'électorat, comme dans les communes. Dans un premier temps, le nombre de signatures sera similaire à la pratique actuelle, sauf pour l'initiative législative où le chiffre est réduit. Les référendums obligatoires en matière de fiscalité et de logement sont remplacés par des référendums facilités à 500 signatures.

L'élection à la majorité absolue pour le Conseil d'Etat, et plus largement pour toutes les élections majoritaires, **renforce le processus démocratique**. Ce seront les électeurs, et non les partis, qui opéreront la sélection entre les divers candidats, lors du premier tour de l'élection.

Le texte renforce et élargit l'usage des **instruments de participation**, de **consultation** et de **concertation**. L'objectif est de permettre d'associer les personnes et organismes concernés aux projets, dès le début des travaux préparatoires.

OUI



oui à la Constitution

Stabilité

> Une action gouvernementale et législative cohérente

La nouvelle constitution étend à **cinq ans** les mandats des gouvernements et des parlements cantonaux et communaux. Cette réforme vise à assurer, dans la durée, une gestion optimale et sereine des dossiers de plus en plus complexes traités par les pouvoirs publics.

Le pouvoir collégial du **Conseil d'Etat** gagnera en cohérence et en visibilité avec la création d'**une présidence** unique pour toute la législature, à laquelle est attribuée la coordination de l'action gouvernementale ainsi que la politique extérieure et régionale du canton.

Le projet renforce la capacité de travail, les **moyens d'action et de contrôle du Grand Conseil**. Il prévoit l'élection de député-e-s suppléant-e-s. De plus, le Conseil d'Etat fournit au Parlement tous les renseignements utiles à l'exercice de ses fonctions.

> Une gestion saine des finances publiques

Le principe de l'équilibre budgétaire est inscrit dans le texte, de même que l'actuel **frein à l'endettement**, dans le but de ne pas prêterit les générations futures. Les **réserves anticycliques** sont dotées d'une assise constitutionnelle, permettant à l'Etat de parer aux aléas de la conjoncture économique.

Le **contrôle financier** de l'Etat est simplifié et réorganisé, évitant désormais les chevauchements de compétences. La **Cour des comptes** est renforcée par l'ajout de l'évaluation des politiques publiques.

Les principes régissant les **régimes fiscaux** des personnes physiques comme des personnes morales sont précisés. L'imposition des personnes physiques devra ainsi ménager les personnes économiquement faibles et maintenir la volonté d'exercer une activité lucrative.

OUI



Territoire

> Les communes, des collectivités de proximité

L'**autonomie communale** est garantie par la constitution. La répartition des compétences entre canton et communes doit répondre aux principes de subsidiarité et d'efficacité. Les collaborations intercommunales sont renforcées et leur contrôle démocratique est assuré. La fusion des communes est encouragée.

> Un développement équilibré pour Genève et la région

La **région** est désormais ancrée dans la constitution. Elle fixe comme objectif son développement «durable, équilibré et solidaire ». L'aménagement du territoire et de l'agglomération s'articule selon **deux principes: la densification des zones urbanisées** organisées en **plusieurs pôles** et la **préservation des surfaces agricoles utiles et des zones protégées**. Le canton s'engage à promouvoir une **collaboration transfrontalière** permanente, cohérente et démocratique.

La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, le respect des principes de l'**écologie industrielle** et du principe de précaution ainsi que la lutte contre les gaz à effet de serre constituent autant de piliers du développement futur de Genève. La protection du patrimoine et du paysage y trouvent leur place, de même que l'encouragement à la réalisation de quartiers durables.

La nouvelle constitution réaffirme en outre l'**interdiction du nucléaire**. Sont également confirmés les axes de la politique énergétique actuelle en matière d'approvisionnement, d'économies d'énergies, de développement prioritaire des énergies renouvelables et de recherche dans ces domaines.

OUI

Cohésion



oui à la Constitution

> Des tâches de l'Etat clairement définies

Garant de la **cohésion sociale**, l'Etat reconnaît le rôle social, éducatif et économique de la **famille**. Il répond aux besoins des aînés, des jeunes et des personnes handicapées. Il facilite l'intégration de la population étrangère, soutient les personnes vulnérables et prend en compte la solidarité intergénérationnelle. Le rôle du bénévolat et des associations, dont l'autonomie est respectée, est reconnu. Pour mieux répondre aux situations des jeunes en rupture, la constitution innove en rendant obligatoire la **formation**, scolaire ou professionnelle, jusqu'à l'âge de la majorité au moins.

Le texte contient des dispositions dynamiques qui aideront notre canton à sortir de la pénurie de logement. Ainsi, l'Etat favorise la construction de **logements** pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Il œuvre à la création d'un socle pérenne de logements sociaux et favorise les coopératives. Il soutient l'accès à la propriété et aide financièrement les communes qui accueillent de nouveaux logements.

En matière de **mobilité**, la constitution prévoit une politique globale, qui facilite notamment les déplacements en visant à la complémentarité, la sécurité et la fluidité des transports publics et privés. L'Etat garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport, tout en mettant l'accent sur la mobilité douce et le développement des transports publics.

Les pouvoirs publics créent un climat favorable à une **économie libre, responsable, diversifiée et solidaire**. Ils encouragent la création et le maintien d'entreprises génératrices d'emplois et de richesses. L'Etat favorise la réinsertion professionnelle, il encourage le dialogue social et la conclusion de conventions collectives. Par ailleurs, l'Etat soutient une agriculture diversifiée, de qualité et de proximité.

L'Etat promeut la **création artistique** et l'**activité culturelle** et prévoit la mise à disposition des moyens, d'espaces et d'instruments de travail adéquats. De même, il favorise la pratique du sport.

OUI

Soutiens

Oui à la Constitution

En vue de la votation du 14 octobre, s'est constituée une plateforme de soutien «Oui à la constitution 2012».

Elle fédère des personnes et groupements qui ont analysé et soutiennent, en toute connaissance de cause, le projet de nouvelle constitution pour Genève - inscriptions pour : www.constitution2012oui.ch.

A fin août 2012, elle regroupe :

> **les constituant-e-s**: Murat Julian Alder, Roberto Baranzini, Michel Barde, Léon Benusiglio, Bertrand Bordier, Thomas Büchi, Jacques Bugna, Boris Calame, Georges Chevieux, Marguerite Contat Hickel, Simone de Montmolin, Christian de Saussure, Yves-Patrick Delachaux, Claude Demole, Patrick-Etienne Dimier, Alexandre Dufresne, Jacques-Simon Eggly, Marco Föllmi, Maurice Gardiol, Benoît Genecand, Béatrice Gisiger, Christophe Golay, Jean-Marc Guinchard, Lionel Halpérin, Bénédicte Hentsch, Michel Hottelier, Florian Irmingier, Louise Kasser Genecand, Fabienne Knapp, René Koehlin, Catherine Kuffer-Galland, David Lachat, Raymond Pierre Lebeau, Béatrice Lüscher, Alfred Manuel, Cyril Mizrahi, Corinne Müller, Max Nigg, Melik Özden, Christiane Perregaux, Olivier Perroux, Albert Rodrik, Céline Roy, Françoise Saudan, Jérôme Savary, Constantin Sayegh, Maurice Schneeburger, Thierry Tanquerel, Jean-Philippe Terrier, Guy Tornare, Guy Zwahlen.

> **les personnes**: Esther Alder (cons. admin. GE), Metin Ardit, André Assimacopoulos (pdt Ass. Bien des aveugles et malvoyants), Andreas Auer, Carine Bachmann, François Baertschi (maire Lancy), Vincent Baertschi, Luc Barthassat (cons. national), Roland Benz (pasteur), Lorella Bertani (avocate), Bernard Bertossa (anc. proc. gén. GE), Loly Bolay (députée, anc. pdte Gd Conseil) Alain Bolle (dir. inst. sociale, cons. mun.), Damien Bonfanti (enseignant), Didosa Bonny (dir. établ. scol.), Jean-Pierre Bossy (arch.), Carole Breukel (resp. formation), Martine Brunschwig Graf (anc. pdte Conseil d'Etat), Bertrand Buchs (député, méd.), Sophie Buchs (secr. gén. PDC), Rémy Burri (cons. mun. GE), Philippe Calame (cons. mun. Thônex), Ursula Cassani Bossy (prof. droit pénal Unige), Christiane Chanson (enseign. retraitée), Christine Chappuis (doy. fac. droit Unige), Augusto Cosatti (vice-pdt FEGAPH), François Couvoisier (étu.), Yves de Matteis (cons. mun. GE), Romain de Sainte Marie (pdt PS), Thierry Derobert (arch. int.), Hadrien Dimier (photographe), Olivier Dufour (infirmier), Françoise Dupraz (co-pdte com. constituant PS), Jean Erhardt (anc. secr. gén. Ville GE), Anne Emery-Torracinta (députée, enseignante), Marc Favre (pdt Agrigenève), Emilie Flaman (pdt les Verts), Jannick Frigenti Empana, François Garçon (historien), Eric Gardiol (admin. associatif), Raphaël Gardiol (enseignant), Adrien Genecand (cons. mun. GE), Bernard Girod (admin.), Marc Glaisen (psychologue), Angelo Gnaedinger (anc. dir. gén. CICR), Hans-Peter Graf (politologue, gérontologue), Michel Grandjean (prof. Unige), Ornella Grillet (co-pdte femmes DC, empl. banque), Claude Haegi (anc. pdt Conseil d'Etat), Michel Halpérin (avocat, anc. pdt Gd Conseil), Eva Hammar Bouveret (resp. com. FSS), Aleksj Herzog (étud.), Béatrice Hirsch (pdt PDC), Antonio Hodgers (cons. national), Claude Howald (anc. députée), Jean-René Hulmann (secr. gén. les Verts), Christiane Hunclair (citoyenne du monde), Matteo Inaudi (avocat), Michaël Jaccard (disquaire), Sami Kanaan (cons. admin. GE), François Lacombe (pdtte Assoc. pour une nouvelle constitution), Stéphanie Lammar (cons. admin. Carouge), Carlo Lamprecht (anc. pdt Conseil d'Etat), René Longet (anc. maire Onex, anc. pdt PS), Isabelle Majois (pdtte FRC-GE), Giorgio Malinverni (prof. hon. Unige), Julien Marquis (juriste), Alain-Dominique Mauris (pdt PLR), Josef Meyer (maire Jussy), Pierre Meyer (rédacteur), Arnaud Moreillon (secr. gén. PS), Henri Moser (enseignant), Salima Moyard (députée, enseignante, syndicaliste), Jean Murith (anc. maire Cologny), András November (prof. hon. IHEID), Martine Paschoud (met. en scène, comédienne, pdte RAAC), Alexandre Patti (hôtebergeur web, apiculteur), Michèle Pralong (dramaturge), Hugues Quennec (pdt GE-Servette et Servette FC), William Rappard (avocat), Frédéric Renevey (cons. admin. Lancy), Lionel Ricou (cons. mun. GE), Jean-Charles Rielle (pdt cons. mun. GE, méd.), Yvan Rochat (maire Vernier), Maria Roth-Bernasconi (cons. nationale, anc. copdte Femmes socialistes, secr. gén. ass. personnel Confédération), Sandrine Salerno (cons. admin. GE), Christine Sayegh (avocate, anc. pdte Gd Conseil), Pierre Schenker (cons. mun. Versoix), Lucien Scherly (ast. parlementaire), Christine Serdaly Morgan (députée, consul. & entrepreneure sociale), Laurent Seydoux (pdt Vert'libéraux), Vincent Schmid (pasteur), Carlo Sommaruga (cons. national, secr. gén. ASLOCA romande), Christoph Stucki (pdt UNIRESO), Léonor Tanquerel (app.), Sylvain Thévoz (trav. social), Manuel Tornare (cons. national), Pierre-Alain Tschudi (maire Meyrin), Carole Vann (journaliste), Amanda Verly, Pierre-Alain Vuagniaux (groupe réflexion EPG), Nicolas Walder (cons. admin. Carouge), Rolin Wavre (secr. gén. PLR), Pierre Weiss (pdt LICRA GE, député), Jean-Luc Zanasco, Bernard Ziegler (anc. pdt Conseil d'Etat), Guillaume Zuber.

> **les groupes de la Constituante et les partis politiques**: Groupe Démocrate-chrétien, G[e]l'Avance, Libéraux et indépendants, Groupe MCG de la Constituante, Radical-ouverture, Socialistes-pluralistes, Verts et associatifs, Parti Démocrate chrétien (PDC), Parti Libéral-Radical (PLR), Parti Pirate genevois, Parti Socialiste genevois (PS), Les Verts, Vert'libéraux.

> **les associations soutenant la nouvelle constitution ou ayant exprimé un avis favorable sur les sujets qui les concernent**: ApAJ Assoc. pour l'appartenance de jour, Assoc. pour le Bateau Genève, Assoc. DURABLE, AFM Assoc. des familles monoparentales, AGPEDA Assoc. genevoise des parents d'enfants déficients auditifs, HAU Assoc. Handicap Architecture Urbanisme, Assoc. Rien ne va plus, Aspasie, ATE Assoc. Transports et Environnement GE, CAMARADA, CGI Chambre genevoise immobilière, CSP Centre social protestant, FAMCO Fédération des assoc. de maîtres du cycle d'orientation, FéGAPH Fé.d. genevoise des assoc. de personnes handicapées et de leurs proches, Fé.d. genevoise des associations LGBT, FER Fé.d. des entreprises romandes GE, FRC Fé.d. romande des consommateurs GE, GDH Genève pour les Droits de l'Homme, GREPG Groupe de réflexion de l'Eglise protestante de Genève, LICRA-GE Ligue Int. Contre le Racisme et l'Antisémitisme, SGB/FSS Fé.d. suisse des Sourds, InfoSud, La Main Tendue, Plateforme des associations d'âinés de GE, RAAC Rassemblement des artistes et acteurs culturels, SWISSAID GE.

OUI

Plateforme "Oui à la constitution 2012" | route de Bardonnex 27b | 1228 Plan-les-Ouates

www.constitution2012oui.ch | contact@constitution2012oui.ch